Procuration  Je soussigné(e):	c
Nom de naissance	
donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :	
Nom, prénom ou raison sociale	
pour:	
Vous devez cocher et signer en face de chaque pouvoir que vous donnez  □ recevoir, à ma place, toute correspondance et me transmettre tout document nécessitant ma décision et/ou ma signature	Signature(s)
□ vous faire parvenir tous les courriers de réponse	
compléter tout questionnaire ou apporter toute information nécessaire à l'étude de mon dossier	
□ vous adresser une demande de renseignement ou une information	
ou relatif à :	
Vous devez cocher et signer en face de chaque pouvoir que vous donnez	Signature(s)
☐ ma contestation	
☐ toute information concernant mes paiements	
mon changement d'adresse ou de mode de paiement	
Joindre les copies de carte d'identité ou de passeport en cours de valid le mandataire. J'ai bien noté les informations importantes précisées en pre J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette décla	emière page.
le second à la cité de la contrade des renseignements portes sur cette decia	таноп.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la Sécurité Sociale.

Fait à :	re signature :	Signature du mandataire :	
Le			

a loi nº 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L114-13 du code de la Sécurité Sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la Sécurité Sociale.

## CRAV Alsace-Moselle

36, rue du Doubs - 67011 Strasbourg cedex 1 www.lassuranceretraite.fr



N° de S.S. : Suivi par : Secteur : Téléphone :

N'oubliez pas d'Indiquer sur vos courriers le secteur et le numéro de Sécurité Sociale

## Procuration

Madame, Monsieur,

Le

Vous souhaitez qu'un mandataire vous serve d'interlocuteur avec notre organisme :

- soit durant la régularisation de votre carrière ou l'étude d'une demande de prestation,
- soit après paiement de votre retraite, pour nous informer d'un changement dans votre situation ou obtenir une information.

Je vous envoie donc cet imprimé que vous devrez compléter et signer au dos. Je vous remercie de me renvoyer l'original. Toutefois, je vous invite avant, à prendre connaissance des informations importantes précisées ci-dessous.

## Informations importantes

- Les services rendus par les organismes de sécurité sociale sont gratuits. En conséquence, tout intermédiaire qui vous propose ses services, moyennant une rémunération convenue à l'avance pour effectuer vos démarches, est passible d'amende et/ou d'emprisonnement (art. L 377.2 du code de la Sécurité Sociale).
- Vous ne pouvez vous faire représenter devant le tribunal des affaires de Sécurité Sociale et la cour d'appel (art. R142.20 du code de la Sécurité Sociale) que par :
  - votre conjoint ou un ascendant ou descendant en ligne directe,
  - un avocat,
  - suivant le cas, un travailleur salarié ou un employeur ou un travailleur indépendant exerçant la même profession ou un représentant qualifié des organisations syndicales de salariés ou d'employeurs,
  - un délégué des associations de mutilés et invalides du travail les plus représentatives.
- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation, de rachat, de validation de carrière, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.
- Nous ne sommes pas responsables des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du code civil).

N'hésitez pas à venir rencontrer un de nos conseillers retraite, ils sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Votre correspondant,

Voir au dos